

**ARRETE DU PRESIDENT N° 2018-108**

**Objet : COMMISSION DES PERSONNES QUALIFIEES – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (AVEC CONCEPTION, CONSTRUCTION), ET CONCEPTION, CONSTRUCTION, MAINTENANCE DU FRANCHISSEMENT PIETON**

Le Président de la métropole du Grand Paris,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-5 et L5219-1,

**Vu** l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

**Vu** l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Considérant** la procédure relative à la concession de service public d'exploitation du centre aquatique olympique (avec conception, construction), et conception, construction, maintenance du franchissement piéton,

**Considérant** que des personnalités ou un ou plusieurs agents de l'établissement public peuvent être désignés par le président, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public, pour participer aux travaux d'analyse des candidatures,

**ARRETE**

**Article 1er :** Sont désignées comme membre de la commission des personnes qualifiées suivantes :

- Monsieur Jean-Michel Daquin, architecte
- Monsieur François Leclercq, architecte-urbaniste
- Monsieur François Clément, architecte
- Monsieur Anthony Piqueras, Directeur des Sites et Infrastructures, Paris 2024
- Monsieur Philippe Rozier, Directeur Général Adjoint, SOLIDEO
- Monsieur Paul Mourier, Directeur général des services de la métropole du Grand Paris

**Article 2 :** Monsieur le Directeur général des services de la métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile de France et fera l'objet d'une publication.

Fait à Paris, le **16 NOV. 2018**

Le président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire du Rueil-Malmaison